

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Centre Régional d'Eco-Energie d'Aquitaine (CREAQ) - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Autorisation
--

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre régional d'éco-énergie d'Aquitaine (CREAQ) est une association loi de 1901 créée en 1998.

Cette association a pour but de promouvoir les principes du développement durable, des énergies renouvelables, la sobriété énergétique et l'éco-construction. Elle informe, conseille, accompagne les projets et éduque aux bonnes pratiques environnementales.

Elle assume des missions :

- D'information objective, neutre et gratuite auprès des particuliers. Depuis 2001, le CREAQ fait partie du réseau des espaces info énergie d'Aquitaine. Il a été le premier espace info économie d'eau d'Aquitaine en 2008 ;
- D'information auprès des professionnels : chefs de TPE, artisans, professions libérales, agents des services publics, enseignants, ...
- D'appui aux collectivités dans la réalisation de leurs projets : Agendas 21, manifestations responsables ;
- De conception et de mise en œuvre d'activités d'éducation à l'environnement pour un développement durable : scolaires, centres de loisirs. Le CREAQ travaille notamment depuis plusieurs années avec les Juniors du Développement durable ;
- D'expertise dans la conception réalisation de guides méthodologiques, de formation et de création d'outils ;
- De lutte contre la précarité énergétique : accompagnement de publics fragilisés et animation du réseau des professionnels de la précarité énergétique en Gironde. Le CREAQ a fondé le réseau « préca énergie 33 » en 2009.

La contribution à la politique climat énergie de la Cub

Le plan climat communautaire, adopté par délibération du conseil de communauté du 11 février 2011 affiche des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et des consommations d'énergie. Or, l'atteinte de ces objectifs nécessitera une implication forte non seulement des pouvoirs publics afin de mettre en place les mesures permettant au citoyen d'agir, mais aussi une mobilisation massive desdits citoyens. A ce titre, les actions menées à bien par le CREAQ s'accordent avec les défis que la Cub cherche à relever, à travers plusieurs actions de son plan climat, en matière de mobilisation citoyenne.

Objet détaillé de la demande :

La demande du CREAQ concerne plus particulièrement :

- le fonctionnement de l'association : il s'agit pour la structure de répondre aux nouvelles demandes du public, de consacrer du temps de travail à la construction de projets innovants, tels que la rénovation des logements particuliers, l'utilisation par les particuliers des ressources naturelles, les modes de déplacement, la promotion des énergies renouvelables, l'accompagnement et la formation de structures relais sur l'accompagnement au Développement Durable, l'appui méthodologique pour lequel des collectivités la sollicitent. En effet, les actions du CREAQ concernent la quasi-totalité des communes de la CUB. Le CREAQ nourrit également le projet de fédérer les initiatives de petites structures sur les thématiques du Développement Durable en créant un réseau d'interlocuteurs de la CUB, en particulier dans le cadre de son plan climat.

Or, le mode de contractualisation actuel du CREAQ vise des actions très ciblées. Ceci ne lui permet pas d'assurer la fonction Développement, la totalité du temps de travail étant imputée aux actions déjà contractualisées.

- le soutien à l'action du réseau préca énergie 33 : Le réseau Préca Energie 33 a été créé en 2007 par le CREAQ. Il est l'un des projets retenus lors de l'appel à proposition national 2008 de soutien aux actions innovantes de lutte contre la précarité énergétique. C'est un réseau ouvert à tous les professionnels girondins amenés à travailler sur la précarité énergétique, qu'il s'agisse de travailleurs sociaux, de professionnels du bâtiment, de l'énergie, ... d'institutionnels, d'acteurs du secteur financier, ... L'objet du réseau est de fédérer les structures qui sont impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique en Gironde et de devenir un outil ressource.

Ce réseau a pour objet de :

- Mieux faire connaître la précarité énergétique et d'accompagner les collectivités ;
- Devenir un centre ressource pour tout professionnel ;
- Faire remonter les questions et problématiques pour rendre compte et accompagner au mieux les politiques publiques.

Depuis la création du réseau en 2009, le CREAQ a animé 13 matinées de sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique auprès du réseau, 2 rencontres annuelles du réseau, a réuni 5 comités de pilotage et a présenté à 3 reprises ses travaux lors de colloques nationaux relatifs à la précarité énergétique. Il a participé aux travaux préparatoires du contrat local d'engagement Girondin. En 2012, l'antenne régionale de l'ADEME a choisi le CREAQ pour piloter un diagnostic de territoire sur la précarité énergétique dans le cadre de la mise en place de son observatoire local de la précarité énergétique. Actuellement, ce réseau continue son travail grâce au soutien financier de l'ADEME Aquitaine. Le CREAQ cherche toujours à consolider les financements lui permettant de poursuivre les missions du réseau.

- le soutien à l'action de l'espace info énergie (EIE) : Le CREAQ héberge 4 Equivalents Temps Plein de conseillers info énergie du réseau piloté par l'Ademe. Les activités de l'EIE se déclinent en 3 axes :
 - o le conseil lors de permanences, par téléphone, entretiens, courriers, mails ;
 - o les animations, qui consistent à aller au devant du public en participant aux manifestations de type salons, foires, en organisant des ateliers, conférences ou visites de sites pour renseigner ou sensibiliser les particuliers ;
 - o la réalisation d'opérations spécifiques comme l'accompagnement d'initiatives collectives publiques, l'action vers le public en précarité énergétique, la réalisation de journées techniques et de fiches techniques.

A titre d'information, la Cub co-finance avec l'ADEME deux autres postes du réseau des conseillers info-énergie, qui sont hébergés à la Maison de la Promotion Sociale.

En 2011, l'EIE a délivré 761 conseils. Ses animations ont concerné 1805 personnes lors de 38 événements. Enfin, 556 personnes ont été impactées par ses opérations spécifiques. En 2011, l'association a notamment mis au point un logiciel de suivi des consommations d'eau et d'énergie dans les logements et mis en place un observatoire de ces consommations. En 2012, l'EIE entend poursuivre et consolider ses missions.

Budget prévisionnel :

Le Budget prévisionnel de l'association pour 2012 est de 426 850 €. Le CREAQ s'autofinance à hauteur de 136 250 € grâce à la vente d'outils pédagogiques, de sensibilisation et de prestations de services.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 277 000 € dont notamment 100 000 € auprès de l'Ademe, 30 000 € auprès du Conseil Régional Aquitaine, 55 000 € auprès du Conseil Général de la Gironde, 15 000 € auprès des communes et 8000 € auprès des bailleurs sociaux. Le détail du budget prévisionnel 2012 figure en annexe 2.

Le CREAQ sollicite auprès de la Cub une subvention d'un montant de 54 000 €. Il s'agit d'une première demande.

Le CREAQ attire l'attention sur le fait que l'incertitude pèse sur de nombreuses recettes potentielles et que le budget prévisionnel est par conséquent réalisé en fonction des dépenses et recettes potentielles connues de la structure à ce jour. L'association a toutefois fait le choix de maintenir son équipe de 10 permanents en dépit des aléas conjoncturels.

Etant entendu que l'association joue localement un rôle déterminant en faveur du climat et de l'énergie, il est proposé que le conseil de communauté soutienne exceptionnellement le CREAQ à hauteur de 54 000 € sur l'exercice 2012, notamment pour pallier les difficultés conjoncturelles que traverse la structure cette année. Si le conseil de communauté décide de soutenir le CREAQ, les dépenses afférentes à cette subvention exceptionnelle de fonctionnement seront imputées sur la ligne budgétaire suivante:

Chapitre 67 – article 6745 – fonction 8330 – BC00 sur le budget principal de l'exercice en cours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Les missions du CREAQ sont en cohérence avec les objectifs du plan climat communautaire en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur les questions liées à l'énergie et au climat,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 54.000 € à l'association CREAQ au titre de l'année 2012,

Article 2 :

D'approuver la convention financière ci-annexée (annexe 1),

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 67, fonction 8330, article 6745, CRB BC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. LAURE CURVALE